

AA221

PERFECTIONNEMENT

1 jour 7 heures

769 €

Exonérés de TVA
Déjeuners offerts

Processus d'arrêté des comptes en assurance non-vie

OBJECTIFS

- Présenter un planning d'arrêté des comptes
- Mettre en œuvre les écritures spécifiques

PROGRAMME

- PRÉSENTATION D'UN PLANNING D'ARRÊTÉ DES COMPTES (NORME SOCIALE)
- INDICATION DES PRÉ-REQUIS POUR L'ENCHAÎNEMENT DES OPÉRATIONS
- PRÉSENTATION DU PROCESSUS DE DÉTERMINATION DES OPÉRATIONS D'ARRÊTÉ
- DESCRIPTION DES ÉCRITURES COMPTABLES D'ARRÊTÉS DES COMPTES
- REVUE DES OPÉRATIONS D'INVENTAIRE
- PASSER DES COMPTES SOCIAUX AUX ÉTATS RÉGLEMENTAIRES

PUBLIC

- Comptables assurances

PRÉ-REQUIS

Texte à venir

POINTS FORTS

La présentation du formateur et les échanges avec les participants permettent d'organiser les processus d'arrêté des comptes.

FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par un professionnel de la comptabilité d'assurance, formateur expert de l'Ifpass.

SESSION(S) 2018

Paris,

19 avril 
2 octobre 

Disponible en régions
sur demande

PERSONNALISATION DE PARCOURS

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION

Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.